

DEPARTEMENT DU RHONE

MAIRIE
DE
POLLIONNAY
69290

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

N° 2025 / 127

Téléphone : 04-78-48-12-09
fax : 04-78-48-15-09

OBJET : Réglementation du stationnement Avenue Marius Guerpillon

Le Maire de la commune de Pollionnay,

*Vu les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route et en particulier les articles R.411-1 et suivants,
Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 et de ses annexes,
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et son
annexe,*

Vu la demande de monsieur Bertrand,

Considérant qu'il faut permettre son déménagement, 28, Avenue Marius Guerpillon, en agglomération, il y a lieu de réglementer le stationnement de tous les véhicules afin de prévenir tout risque d'accident, de faciliter la bonne exécution des travaux et d'assurer un écoulement satisfaisant du trafic

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur deux emplacements situés devant le N° 28, Avenue Guerpillon, le samedi 26 juillet 2025 de 08h00 à 18h00, au profit de Monsieur Bertrand. Si le déménagement n'est pas achevé à la date prévue, le pétitionnaire demandera une prolongation de l'arrêté municipal.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par le pétitionnaire à ses frais et sous sa responsabilité.

Article 3 : Le pétitionnaire demeurera responsable de tout accident ou incident pouvant survenir aux personnes et aux choses du fait de l'autorisation qui lui est accordée.

Article 4 : Tous agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, d'assurer l'application du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 6 : Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vaugneray.

Fait à Pollionnay, le 26 juin 2025

*L'Adjoint délégué à la voirie
Loïc BARBERAT*



Arrêté N° 2025/127